



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Faiblesses de l'ANCT pointés par le rapport de la Cour des comptes

Question écrite n° 15782

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le rapport publié par la Cour des comptes le 14 février 2023 sur l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Créée le 1er janvier 2020, l'ANCT est un établissement public ayant pour objectif de faciliter les projets portés par les collectivités, en déployant des dispositifs de l'État en faveur de la cohésion territoriale et des collectivités. Selon le rapport de la Cour des comptes, la conduite de ses missions serait fragilisée. Sa présence dans les territoires, dépendant de l'implication des préfets de département, serait très inégale d'un département à l'autre. Ces insuffisances ne peuvent à l'heure actuelle garantir le déploiement efficace des soutiens promis lors de la création de l'agence. Cela entraînerait une différence de traitement entre les territoires, contribuant à l'augmentation de la fracture territoriale que l'ANCT entend réduire. À ce titre, le rapport formule plusieurs recommandations afin d'améliorer l'efficacité de cette agence. Aussi, face à ces constatations, il lui demande quelles suites le Gouvernement compte donner aux propositions faites par la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15782

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1525

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)